

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (Les 8 et 18 mai 1967) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU  
CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
TOUCHANT L'UTILISATION PROCHAINE DU RÉSERVOIR DUNCAN,  
DANS LE BASSIN DU FLEUVE COLUMBIA.**

I

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 8 mai 1967

N° X-198

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer au Traité conclu entre le Canada et les États-Unis d'Amérique au sujet de la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington D.C. le 17 janvier 1961<sup>(1)</sup> et en particulier à l'article XIV (4).

Il semble maintenant probable que les barrages-déversoirs du projet, dont on donne les précisions à l'article II(2)(c) du Traité seront fermés le ou vers le 30 avril 1967 et qu'une période de remplissage d'essai sera nécessaire avant la complète mise en oeuvre de l'entreprise.

Cette possibilité a été admise par les organismes américains et canadiens, qui se sont entendus sur l'utilisation de mesures spéciales, touchant les essais, advenant les circonstances décrites dans l'alinéa qui précède immédiatement. Ces mesures sont explicitées dans le document ci-annexé et intitulé "Traité du fleuve Columbia: programme spécial de mise en oeuvre du réservoir Duncan, période du 30 avril 1967 au 31 mars 1968."

J'ai l'honneur de proposer que ce programme spécial de mise en oeuvre soit appliqué et confirmé par nos deux gouvernements et que les deux gouvernements autorisent les organismes, aux termes de l'article XIV (4) du Traité, à en exécuter les dispositions.

De plus, j'ai l'honneur de proposer, si la proposition agréée au gouvernement des États-Unis d'Amérique, que cette note et l'annexe qui l'accompagne constituent, avec votre réponse, un accord entre nos deux gouvernements concernant le Traité et entrant en vigueur le 1er avril 1967.

Veillez, Monsieur l'Ambassadeur, accepter l'expression de ma très haute considération.

*Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures  
PAUL MARTIN*

Son Excellence M. W. Walton Butterworth  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique  
Ottawa

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1967 No 2.